

**Décision 76-2023****Projet de restauration, d'extension et de réaménagement des abords de  
l'ancienne Gare des Houillères****Signature de la demande de Permis de Construire**

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat et notamment l'article L.2122-22-27 :

- *De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.*

Vu la décision N°94-2022 attribuant la mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne gare des Houillères au groupement Bureau Face B,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer la demande de Permis de Construire concernant le projet de restauration, d'extension et d'aménagement des abords de l'ancienne Gare des Houillères.

A Fresnes Sur Escaut, le  
Mme le Maire,  
Valérie FORNIES.

07 OCT. 2023



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-surescaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)